





plan de paysage volet transition énergétique

Maître d'ouvrage Communauté de communes de Vienne et Gartempe

Maître d'oeuvre

Atelier POLIS Solagro

Stéphanie Pradines

Adriers, Antigny, Asnières-Sur-Blour, Availles-Limouzine, Bethines, Bouresse, Bourg-Archambault, Brigueil-Le-Chantre, Bussière (La), Chapelle Viviers (La), Civaux, Coulonges, Fleix, Gouex, Haims, Isle-Jourdain (L'), Jouhet, Journet, Lathus-Saint-Remy, Lauthiers, Leignes-Sur-Fontaine, Lhommaize, Liglet, Luchapt, Lussac-Les-Châteaux, Mauprevoir, Mazerolles, Millac, Montmorillon, Moulismes, Moussac-Sur-Vienne, Mouterre-Sur-Bloude, Nalliers, Nerignac, Paizay-Le-Sec, Persac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Saint-Germain, Saint-Laurent-De-Jourdes, Saint-Léomer, Saint-Martin-L'Ars, Saint-Pierre-De-Maillé, Saint-Savin, Saulgé, Sillars, Thollet, Trimouille (La), Usson-Du-Poitou, Valdivienne, Verrières, Vigeant (Le), Villemort

Le contexte

Objectifs prod Energies Renouvelables atteints pour 2040 (700GWh/an)



▶ 48 en fonctionnement



61 autorisées

Total 109



73 refusées





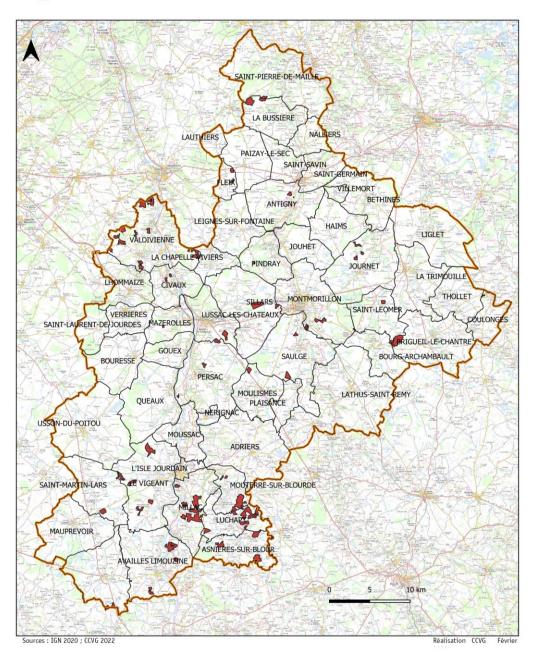
- Une volonté politique d'être pro-actif sur la production et la consommation locale d'énergie.
- Un moratoire sur le développement éolien le temps de construction du plan paysage

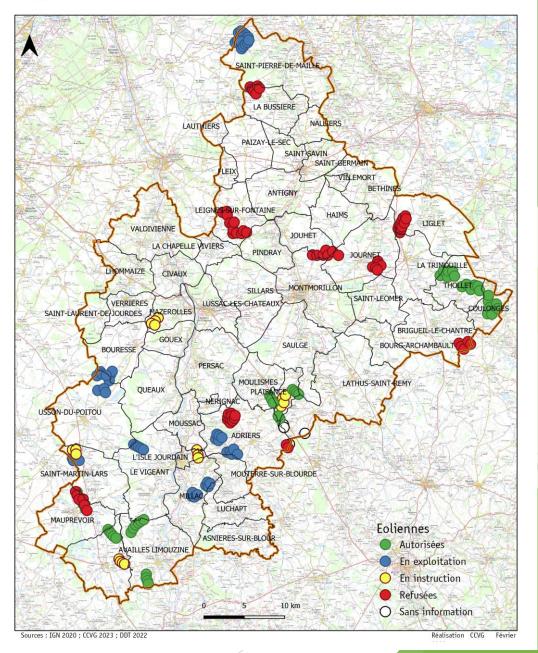


Carte de localisation des projets agrivoltaïque.



Implantation d'éoliennes en fonctionnements et autorisées et en projets sur le territoire de la CCVG





Le plan paysage

Un outil pour concevoir collectivement l'évolution des paysages



PHASE 1 Diagnostic

Comprendre les paysages

- approche scientifique approche artistique
- approche humaine



PHASE 2 **Stratégie**

Choisir pour demain

- ce que l'on veut préserver ce qui doit évoluer
- •ce que l'on veut transmettre



PHASE 3

Plan d'action

Construire des outils concrets

- •aménagements
- règles collectives
 pédagogie

PHASE 4

-Déclinaison réglementaire

Inscrire le plan de paysage dans l'opérationnel et le réglementaire

- OAP thématique
- · Alimentation du projet de territoire

- Mise en œuvre des actions

- Animation du plan de paysage



Avril 2022 septembre 2022

février 2023

octobre 2022 à mars 2023

Equipe et méthodologie

Le bureau d'étude :

- Un groupement composé de :
- polis paysagistes urbanistes



STEPHANIE PRADINES

Facilitatrice, conductrice de concertation, consultante en stratégie énergie-climat

- Stratégie paysagère et urbanisme
- ▶ Transition énergétique
- Facilitatrice
- Une équipe pluridisciplinaire pour aborder toutes les thématiques d'un plan paysage « transition énergétique »

La méthode de travail:

- Basée sur la concertation, la co-construction et le travail de terrain. La partie transition énergétique traitée par Solagro spécialiste reconnu
- Des nouveaux outils et des méthodes participatives :
 - Atelier TEPOS
 - Atelier Etape paysage
 - Bus tour
 - Résidence de l'équipe sur le territoire et découverte des paysages à vélo
 - La création d'une exposition sur le plan paysage du territoire et de podcasts audios.
 - ▶ Des ateliers participatifs et la rencontre des acteurs locaux

L'articulation entre Polis et le CPIE :

Travail de concertation et cohérence entre les actions du CPIE et les actions du bureau d'études

Les actions participatives en un clin d'oeil

- Le 12 avril 2022: lancement en immersion culture commune du paysage
- En Avril / mai 2022: exposition des paysages pour demain du Collectif PAP
- Du 30 mai au 3 juin 2022 : Résidence paysagère du groupement d'étude
- Le 30 mai 2022: Formation des Co-animateurs pour l'atelier socle commun de l'énergie "TEPOS"
- Le 2 juin 2022: 2 ateliers socle commun de l'énergie (TEPOS), un le matin et un en fin de journée (50 participants environ + les co-animateurs)
- Le 5 juillet 2022 (annulé): BUS TOUR à destination des élus
- En Juillet / Août 2022 : création de l'exposition sur le plan paysage de la CCVG
- Le 30 août 2022 : 1er Comité de pilotage du plan paysage
- Les 3 et 4 septembre 2022 : fête des paysages de

la CCVG sur le thème du bocage et vernissage de l'exposition sur le plan paysage de la CCVG

- Le 16 septembre 2022 : atelier terrain composé de 3 visites thématiques : (une quarantaine de participants différents sur la journée)
 - Du bocage au chauffage, est-ce possible ? A la ferme de M. et Mme Alamome avec Prom'haies
 - Electricité citoyenne, un autre modèle de gouvernance. sur le viaduc de l'Isle Jourdain avec la société Poitou Energie Citoyenne et le CIRENA
 - La rénovation performante de logement, visite organisée chez un propriétaire bailleur grâce à Soliha et le service habitat de la CCV
- Le 19 septembre: formation des co-animateurs pour l'atelier articulation énergie et paysage avec l'outil "ETAPE Paysage"
- Le 21 septembre: atelier articulation énergiepaysage (ETAPE PAYSAGE) (40 participants environ + co-animateurs)
- De Septembre 2022 à février 2023 : exposition itinérante de l'exposition diagnostic dans 12 communes

Les actions participatives mises en place

- Le 19 octobre 2022: Atelier d'écriture de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (57 participants)
- Le 3 février 2023 : 1ere rencontre services de l'état au sujet de l'OAP
- Le 23 février 2023 : Conférence des maires dédiée au partage de l'OAP
- Le 1er mars 2023 : Atelier sur les valeurs paysagères (Objectif de Qualité Paysagère- OQP) (Environ 35 participants + co-animateurs)
- En Mars/avril 2023: vote en ligne ouvert à tous sur les actions à prioriser dans le Plan de Paysage, choisir ses actions coup de coeur (58 réponses)
- Le 23 mars 2023 : 2ème Comité de pilotage du plan paysage
- Le 20 avril 2023: Atelier portant sur l'écriture du plan d'actions (Environ 30 participants + coanimateurs)
- En Mai / juin 2023: augmentation de l'exposition plan paysage CCVG

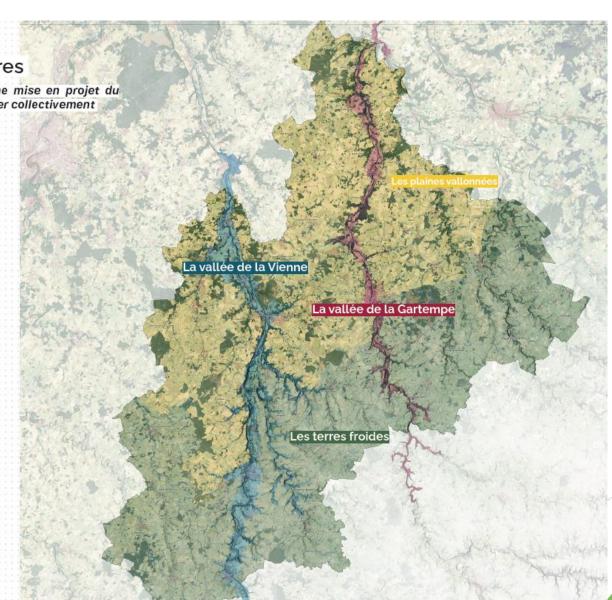
- De Mai à octobre 2022: enregistrement de 12 podcasts audio diffusés sur radio Agora
- Les 10/11 juin 2023 : fêtes des paysages et vernissage de l'exposition augmentée
- Le 10 juin 2023 : 3ème Comité de pilotage du plan paysage
- Tout au long de l'année : une dizaine de balades et lecture de paysage



Les résultats du diagnostic de paysage



La démarche du plan de paysage permet une mise en projet du paysage par les acteurs locaux et vise à préciser collectivement la connaissance de l'Atlas







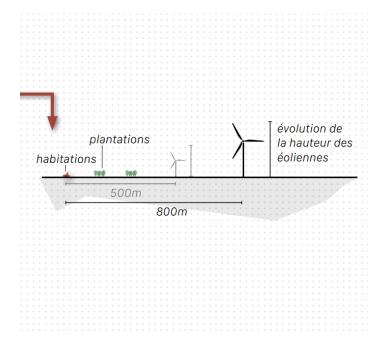


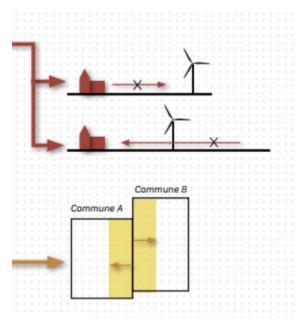


L'opération d'aménagement et de programmation ENR

- Des zones :
 - Incompatibles
 - À fortes contraintes
- Un regard par rapport :
 - Aux sensibilités liées au patrimoine bâti
 - Aux sensibilités liées au patrimoine naturel
 - Aux sensibilités liées au entités paysagères
- Des ENR spécifiquement visées :
 - L'éolien
 - ► Le photovoltaïque / agrivoltaïque

Les contraintes liées au patrimoine bâti





Les contraintes liées aux Unités paysagères

ZONE INCOMPATIBLE

Unité paysagère de la vallée de la Vienne

♣ Au vu des qualités paysagères de ce lieu identitaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, ainsi que la diversité écologique, des ambiances particulières et des caractéristiques de ses 3 sous unités (la Vienne des Barrages, la Vienne des coteaux et la Vienne exploitée), les élus ont décidé d'interdire l'implantation des écliennes dans cette unité.



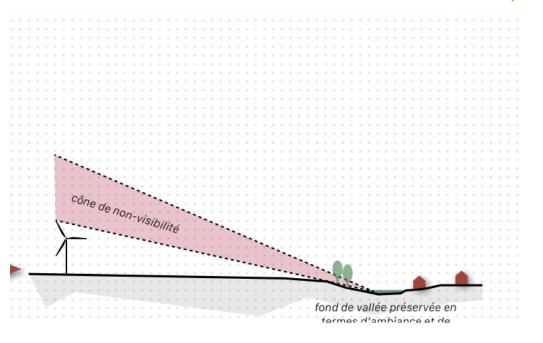
ZONE À FORTE CONTRAINTE

Unité paysagère des terres froides

♣ Au vu des caractérisiques paysagères d'un lieu identitaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, ainsi que la diversité écologique, des ambiances particulières et des caractéristiques de ses 3 sous unités (la vallée de la Clouère, l'entre Vienne et Gartempe et les boucles de l'Asse et de la Benaize), les élus demandent que l'étude paysagère démontre une intégration soignée des projets, ne portant pas atteinte au paysage bocager, emblématique de l'unité. De plus, au cœur de cette unité on retrouve un caractère intimiste et un projet éolien risque de créer des ruptures d'échelle forte s'il n'est pas bien intégré.



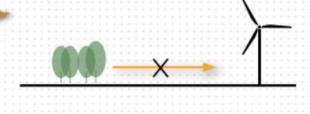
Les contraintes liées au patrimoine naturel



ZONE À FORTE CONTRAINTE

Co-visibilité avec les sites naturels classés

(Sans titre



Zoom sur le document d'Opération d'Aménagement Programmé

Comment choisir parmi les orientations proposées ? Sur quels critères ?

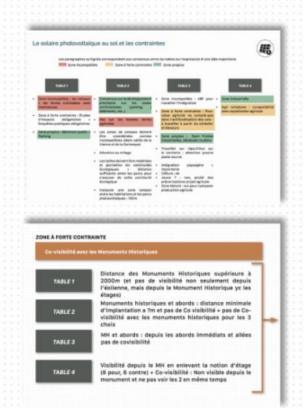
Au sortir de l'atelier certains **éléments** étaient **consensuels** entre les tablées, ils ont donc été **retranscrits en l'état dans l'OAP.**

Cas du photovoltaïque au sol (à différencier de l'agrivoltaïsme), sont consensuels :

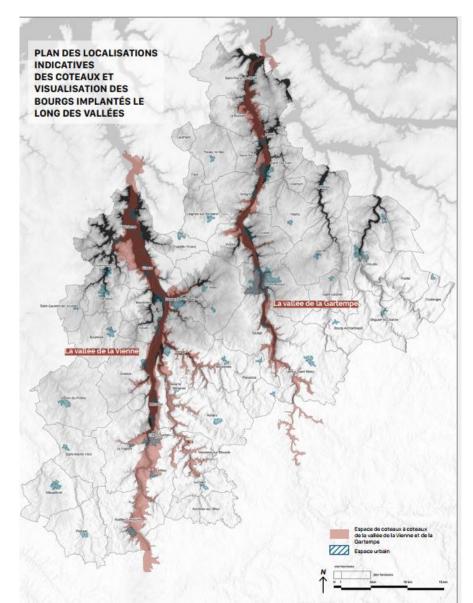
- -> la protection des terres cultivables,
- -> des installations à orienter de manière privilégiée vers des espaces déjà artificialisés

Pour les éléments différents d'une tablée à l'autre, il s'agissait de trouver un équilibre entre les différentes propositions mais aussi de s'assurer que le cadre légal est respecté (il n'est pas légal d'interdire l'éolien sur tout le territoire par exemple).

Cas de la distance tampon de 1000m de part et d'autres des limites communales (l'idée n'a pas pu être conservée en "zone incompatible" car cela ne laissait plus aucune place pour des projets éoliens et cela n'aurait pas permis la robustesse juridique du document. Il a donc été choisi de le basculer "en zone à forte contrainte" sans exigence de distance métrique.

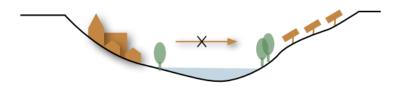


Le solaire au sol



Conserver les ambiances paysagères des coteaux de la Gartempe et de la Vienne

Il ne doit pas y avoir de visibilité depuis un bourg implanté dans la vallée de la Vienne ou de la Gartempe sur champs solaires. (cf plan des localisations indicatives des coteaux et visualisation des bourgs implantés le long des vallées)



- Distance des zones d'habitation 100 m
- Vigilance sur les corridors écologiques
- Vigilance sur la taille des parcs

Recommandations de la CCVG:

Privilégier les implantations au sol sur des sites à caractère peu valorisable sur le plan agricole et/ou naturel

 Privilégier l'agrivoltaïsme sur les exploitation agricoles qui pratique l'élevage. Cette filière étant en difficulté sur le territoire cela peut être une aide financière aux éleveurs.

Aucun déboisement¹ n'est permis pour installer de l'agrivoltaïsme afin de préserver le patrimoine arboré du territoire.

Il est fortement recommandé pour chaque projet d'implanter une parcelle témoin (même production (espèces) que celles sous panneaux PV pour constater le bon fonctionnement du projet).

Comme pour le photovoltaïque, il ne doit pas y avoir de visibilité depuis un bourg implanté dans la vallée de la Vienne ou de la Gartempe sur champs solaires. (cf plan des localisations indicatives des coteaux et visualisation des bourgs implantés le long des vallées)

Les objectifs de qualité paysagère



OQP 1

Conforter les qualités paysagères de la Vienne et de la Gartempe et leur rôle fédérateur

OQP 2

Faire monter en compétence le territoire sur les questions d'agroécologie

OQP 3

Mener des actions de maîtrise et production de l'énergie

OQP 4

Sensibiliser et faire découvrir les paysages de la communauté de communes

Le plan d'actions et ses fiches

	Sous OQP 1.1 Améliorer les qualités paysagères et écologiques des 2 rivières principales et de leurs affluents	Veiller à la préservation des rivières face aux impacts éventuels des espaces cultivés pour permettre l'accroissement de la biodiversité (Gestion des bandes enherbées, ZNT) Mettre en place un Plan de gestion de la ripisylve (augmentation des strates végétales, luttes contre les indigènes, plan de gestion des débris ligneux, diversification des faciès et des conditions Maintenir les prairies alluviales		
OQP 1 : Conforter les qualités paysagères de la Vienne et de la Gartempe et leur rôle fédérateur	Sous OQP 1.2 Renforcer le lien entre la Vienne, la Gartempe et la population	Mener une réflexion sur le classement de la vallée de la Gartempe en fonction du diagnostic présenté par l'État Renforcer la qualité et la cohérence des espaces publics en lien avec la Vienne et la Gartempe en travaillant leur accessibilité (Aménagement ponctuel, gestion des cônes de vue sur l'eau, créer des continuités douces, maitrise du foncier pour le cheminement le Partager la lecture des différentes séquences paysagères de la Vienne et de la Gartempe (outil de médiation et d'interprétation) Créer des Aires terrestres éducatives en bord des rivières et sensibiliser au cycle de l'eau qui commence en ville		
	Sous OQP 1.3 Valoriser le patrimoine des ouvrages, moulins, le petit patrimoine hydraulique et les savoir- faire liés	appuyer sur les inventaires existants pour rendre visible et restaurer petit patrimoine hydraulique (lavoirs, berges maçonnées, moulins) a partenariat avec les associations du territoire endre visible le paysage énergétique des rivières (valoriser la ésence des barrages hydroélectrique et de la centrale afin expliquer leurs fonctionnements)		

OQP 2 : Faire monter en compétence le territoire sur les questions d'agro- écologie	Sous OOP 2.1 Favoriser une gestion durable des forêts, du bocage et des arbres isolés Sous OOP 2.2 Maintenir la qualité et l'échelle des paysages d'élevage et accompagner L'évolution des pratiques agricoles dans le domaine des grandes Sous OOP 2.3 Renforcer le	Former, accompagner, les porteurs de projets pour deveiopper le maillage de haies dans le territoire. (connaissance des bienfaits de la haie, choix des essences, choix de la mise en place (localisation, regénération naturelle_). L'entretien, la valorisation economique_) regénération naturelle_). L'entretien, la valorisation economique_) regénération naturelle_) l'entretien et valorisation economique_) regénération naturelle_) l'entretien des naies pour res producer de la commande des chaiges d'entretier des passes pour res prestataires du territoire et prodiguer une formation pour les agents d'exploitation agricole (développer les échanges d'expériences en auroriscolonie). Soutenir les plans de gestion durable de la haie Repérer et préserver les arbres isolés de plein champ et expérimenter des pratiques d'agro-foresterie et de sylvo-pastoralisme Retrouver une mosaïque bocagère dans les fonds de vallées (fermeture du milieu par déprise agricole) et les plaines vallonnées, par la mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, Bandes Ligno-Cellulosiques, couverts, arbres champètres) Reflechir à l'avenir des Biens Communaux Faire vivre un réseau autour du bois au niveau local, en mettant en relation les propriétaires/ exploitants/ acheteurs Favoriser la réalisation de plans de gestion durable des forêts privées valorisant la sylvicutiture continue et la diversité des essences pour améliorer la résilience aux effets du changement climatique valorient les prairies permanentes y encouragem au conversion des prairies temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des accidentes temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des prairies temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des prairies temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des prairies temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des prairies temporaires en prairies permanentes ou allonger la durée des prairies temporaires des prairies permanentes ou allonger la durée des prairies tem	OQP 3 : Mener des actions de maîtrise et production de l'energie	Sous OQP 3:1 Anticiper / encadrer l'évolution des espaces habités Sous OQP 3:2 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages Sous OQP 3:3 Développer une	patrimoniale en maintenant les caractéristiques architecturales propres à chaque unité paysagére Encourager la tendrature renregeuque immovante ques patriments équipement, résidentiel, tertiaire) en repensant les caractéristiques architecturales (se servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle ret intégritaire les servir des 3 petites vittes de demain comme modèle investir les tisières agricotes des espaces habités en donnant du sens au DSR (distance de sécunté riverains) neutre en pace un aver prese se un servir seven de habitation du sens au DSR (distance de sécunté riverains) neutre en pace un aver prese se un servir seven de habitation du present couple avec requalification des limites parcellaires (sobriété énerolational). Accompagner le territoire dans l'équipement en solaire thermique et le développement de la géothermie Encourager l'emploi des materiaux tocaux et pisources dans les constructions/rénovations (faire découvrir les matériaux, former ses artisans à l'emploi de ces même matériaux) Enne une QAP inématique sur l'insertion des energies renouvetables ans le paysage, plus participement sur la question de l'évolein en lien avec la préservation des paysages continer de developper les potentiers de bois energie (entretien des bois, du bocage et des lisières) dans le cadre d'une gestion durable, en commençant par proposer à des agricutieurs volontaires une coduction de bois de chauffage en lien avec l'entretien et la Lancer une campagne photographique de l'évolution des paysages agricutes unique : rénseignement sur les opportunités techniques et financières peut proposer des projets de qualité et de avec les en	OQP 4 : Sensibiliser et faire découvrir les paysages de la communauté de communes	Sous OQP 4.1 Penser la mobilité comme vecteur de découverte des paysages Sous OQP 4.2 Reveter les points d'intensité des parcours Sous OQP 4:3 Faire connaître les paysages, reflet de la diversité des unités paysagères et de la biodiversité	Mettre en scène la découverte de la CCVG depuis Les axes routiers (maintien/replantations des arbres d'alignement, gestion des accotements) Mettre en scène la découverte de la CCVG depuis Les axes ferroviaires (actifs) Penser les anciennes voies de chemin de fer retiant Lussac-les-Châteaux à L'Isle-Jourdain, Saint-Savin à Chauvigny, Lathus à Saulgé comme support de modes doux (projet gare en gare) Developper un reseaux de voies douces accuraises en la appoyant sur les connexions entre les villages et hameaux incluant les piétons, les excellètes et les equalités. Mettre en avant une boucle de découverte par unités paysagères en s'appoyant sur les parcours existants Aménager, sécuriser les accès aux publics : passerelles, passages à gué Valoriser les vues support de compréhension de l'esprit des tieux de la CCVG (localisation des points de vues) Châteaux, Lathus-Saint-Rémy, Saint-Savin, L'Isle-Jourdain, comme lieux à mettre en réseau. Travailler sur l'Intégration paysagère et le développement des équipements d'accueil touristiques (campings, gites, aires de campingcar, aires de pique-nique, de bivouac) de formation au paysage à destination des prestataires touristiques (PAH, CPIE, Ecomusée). Printemps des cartes faire parler du paysage dans les événements locaux. Créer une marche de "rédecouverte" d'un itinéraire en parallèle de la lête des paysages Créer de nouveaux formats et nouveaux événements pour travailler avec d'autres publics comme les scolaires et les jeunes Organiser des lectures de paysage
		Accompagner l'autonomie fourragère des exploitations		mobilité durable	scooters électriques) Acquisition de véhicules électriques pour expérimenter ('auto-partage sur le territoire (voiture, scooters)			Travailler avec des artistes pour valoriser la diversité des paysages,
	Sous OQP 2.4 Prendre en	Pérenniser les actions favorisant <u>la trame noire</u> en lien avec la trame Favoriser les espaces et pratiques qui sont des puits de carbone			Conforter l'offre de transport en commun, notamment le train, (exemple création d'une navette, moyen de transport partagé) entre les			land art, résidences artistiques,
	compte la biodiversité	Préserver des zones humides et créer des espaces de nature			différentes polarités			Mettre en place une commission de suivi du plan de paysage
		permettant les fluctuations du capillaire hydrographique					Sous OQP 4:4 Partager un	Poursuivre le travail sur les supports de communication sur les
							projet de paysage en poursuivant ∕ maitrisant l'animation autour du plan de paysage	paysages dédiés aux touristes Organiser des voyages d'étides aupres des etids sur les actions déployées hors territoire en faveur du paysage / lutte changement elimatique / FAID Mettré en place des démarches de participation citoyenne dans le lancement des actions déclics (Engager des premières actions d'aménagement en proposant des chantiers participatifs)

La finalisation du plan paysage

- Dernier copil le 10 juin 2023
- Validation de l'OAP en commission Environnement et intégration au PLUi pour le 31 aout 2023
- Automne 2023 mise en œuvre du plan d'actions